

Intervenir pour favoriser l'agir ensemble

Michelle Duval, Esther Filion and Pierre Fournier

Volume 23, Number 2, Spring 2011

Intervenir pour favoriser l'agir ensemble

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1006127ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1006127ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Université du Québec à Montréal

ISSN

0843-4468 (print)

1703-9312 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

Duval, M., Filion, E. & Fournier, P. (2011). Intervenir pour favoriser l'agir ensemble. *Nouvelles pratiques sociales*, 23(2), 26–46.
<https://doi.org/10.7202/1006127ar>

A large, stylized, hand-drawn logo consisting of the letters 'NPS' in a bold, expressive font.

Intervenir pour favoriser l'agir ensemble

Michelle DUVAL

École de travail social
Université du Québec à Montréal

Esther FILION

Animatrice en alphabétisation populaire
Comité d'éducation aux adultes de
la Petite-Bourgogne et de Saint-Henri (CÉDA)

Pierre FOURNIER

Organisateur communautaire
au CLSC Saint-Léonard
Coordonnateur de stages
à l'École de travail social
Université du Québec à Montréal

DOSSIER

La faculté d'agir ensemble est «le miracle qui sauve le monde, le domaine des affaires humaines, de la ruine normale, "naturelle"» (1983: 278). C'est ce qu'affirme Hannah Arendt qui considère que «c'est la possibilité d'action qui fait de l'homme un être politique; elle lui permet d'entrer en contact avec ses semblables, d'agir de concert, de poursuivre des buts et de forger des entreprises» (1972a: 193). Cette possibilité qu'ont les gens d'agir ensemble, Hannah Arendt en parle comme d'une responsabilité. Elle la définit comme le contraire de la résignation «si caractéristique de l'Europe durant la dernière guerre» (1980: 68). Saul Alinsky (1976: 64) considérerait lui aussi la résignation comme le plus puissant frein à l'action. Selon lui, une telle résignation, qui

«plonge dans l'inaction totale» et engendre une «inertie cachée et pernicieuse», représente «l'ennemi de l'intérieur» le plus redoutable. Stéphane Hessel (2010: 14) abonde dans le même sens: «La pire des attitudes est l'indifférence, dire "je n'y peux rien, je me débrouille".» En se comportant ainsi, estime-t-il, on perd «l'une des composantes essentielles qui fait l'humain [...] : la faculté d'indignation et l'engagement qui en est la conséquence».

S'indigner, dire non, refuser collectivement les situations qu'on juge inacceptables, voilà autant d'attitudes indispensables à la décision de passer ensemble à l'action. Attitudes indispensables certes, mais non courantes, et même plutôt rares¹. S'indigner collectivement pour ensuite s'engager ensemble dans l'action ne serait pas facile. D'où la pertinence d'intervenir pour favoriser une telle démarche, autant pour la susciter que pour la supporter.

Le présent dossier de *NPS* porte sur les pratiques d'intervention visant à soutenir l'action collective. De telles pratiques, développées au Québec à partir des années 1960, sont depuis cette époque reconnues comme «méthode du travail social» (Comeau et St-Onge, 2008: 1) et font l'objet d'enseignement dans les programmes de formation en travail social. Officialisée sous le vocable d'organisation communautaire lors de la création des centres locaux de services communautaires (CLSC) durant les années 1970, cette pratique est loin d'être limitée au réseau étatique de santé et de services sociaux. Elle est même davantage répandue dans les organismes communautaires malgré le fait que les intervenants n'y portent généralement pas ce titre d'emploi; en effet, constatent Comeau *et al.* (2008: 19), «dans le réseau communautaire, il existe plutôt un éclatement dans la manière de nommer cette fonction, que l'on désigne de diverses façons».

Quelle que soit son appellation², cette pratique se définit comme «une intervention salariée avec un groupe de personnes, une association ou une collectivité... [qui] identifie les problèmes, mobilise des ressources et développe une action collective pour y répondre» (*Ibid.*: 12). Nous nous référons donc à une pratique professionnelle qui a comme spécificité, selon Bourque et Lachapelle (2010: 8), de «miser sur l'action collective et la participation comme vecteur de changement social». Ces auteurs distinguent toutefois cette pratique de son objet, à savoir l'action communautaire et ils précisent (*Ibid.*: 9): «L'action communautaire existe donc

1. On remarque toutefois que les appels à l'indignation collective se multiplient. Voir entre autres le dossier «La force de l'indignation», paru dans *Relations*, n° 747, mars 2011.

2. L'École de travail social de l'UQAM a retenu l'appellation «intervention auprès des communautés».

en elle-même indépendamment de l'organisation communautaire, mais elle gagne à être soutenue par l'expertise et les ressources de cette pratique professionnelle.»

Le contexte dans lequel s'exerce cette pratique, tant en milieu institutionnel que communautaire, s'est considérablement modifié depuis 50 ans. Les auteurs sont nombreux à s'être penchés sur ces transformations et à avoir examiné leurs incidences sur la pratique. Dans les Centres de services sociaux et de santé (CSSS), structures qui ont intégré les CLSC en 2004, les organisateurs communautaires sont appelés à appliquer des programmes de santé publique développés par des experts (Lachapelle et Bourque, 2008); un tel contexte administratif est difficilement compatible avec les exigences de participation citoyenne qui fondent la pratique d'organisation communautaire. De nombreux intervenants des organismes communautaires, quant à eux, conçoivent d'abord leur travail comme une «organisation de services» (Comeau *et al.* 2008: 17). Lamoureux (2010: 51) parle de «passage d'une démarche axée sur la lutte pour des changements sociaux à une autre qui privilégie la gestion des problèmes». En milieu institutionnel comme en milieu communautaire, la tendance à devenir gestionnaires de programmes plutôt que mobilisateurs de citoyens serait bien réelle.

Cette mutation du contexte de la pratique interpelle directement l'équipe de formation pratique à l'École de travail social de l'UQAM à cause des difficultés qu'elle entraîne. Difficulté certes à repérer des lieux de stage offrant aux étudiantes et étudiants la possibilité d'apprendre à mener des actions collectives en travaillant d'abord avec les personnes concernées; mais difficulté d'abord à définir qui sont ces premiers concernés et aussi quelles activités peuvent être considérées comme des actions collectives³; difficulté enfin à cerner le sens des interventions et leur finalité, au sein d'équipes souvent démunies lorsque vient le temps de mobiliser et de susciter la participation des personnes concernées. En décidant de consacrer le présent dossier à l'intervention visant à soutenir l'agir ensemble, nous avons voulu réfléchir au sens premier de cette forme d'intervention et en vérifier l'actualité. C'est dans cet esprit que nous avons lancé l'appel de contributions. Parallèlement, un groupe de formateurs spécialisés dans l'intervention

3. Les tâches des praticiens de l'action collective sont variées; soutenir l'agir ensemble se conjugue de multiples façons, comme l'observent Comeau et ses collègues (2008: 11): «aide à la conception stratégique, organisation d'assemblées, appui à une instance décisionnelle, mise en place de coalitions, etc.» Plus ou moins important, le volet «gestion» du travail de l'organisateur communautaire doit toutefois rester subordonné à la fonction principale qui est de soutenir les personnes engagées dans une démarche d'action collective.

auprès des communautés⁴ à notre École s'est réuni à cinq reprises, d'octobre 2009 à mars 2010, pour tenter de répondre aux questions posées lors de l'appel; ils ont alors réfléchi ensemble à cette pratique d'intervention en s'appuyant sur leurs expériences respectives.

Nous présenterons dans un premier temps le fruit de cette réflexion collective pour ensuite introduire les articles constituant le dossier.

RÉFLEXIONS DE L'ÉQUIPE DE FORMATION PRATIQUE

La participation des personnes concernées à l'analyse de la situation et à la définition des stratégies d'action

La participation des personnes concernées aux décisions et aux actions menées pour changer leurs conditions de vie est le principe premier sur lequel repose l'intervention en action collective et relève d'une conception horizontale plutôt que verticale du pouvoir. Doré (1985 : 214) est formel : le « principe de la participation de la communauté concernée [...] représente la marque distinctive de l'organisation communautaire comme pratique sociale. » Il importe donc que les personnes concernées participent et même contrôlent toutes les étapes du projet d'action, depuis son élaboration (identification de la situation et des causes, définition des objectifs et d'un plan d'action) jusqu'à sa mise en œuvre.

La première étape, celle d'identification et d'analyse de la situation qui pose problème et qu'on veut changer en agissant ensemble, est cruciale. Pour Arendt, seule la compréhension forgée dans les échanges peut donner un sens à l'action collective; pour agir ensemble, à plusieurs, « de concert » (1972a : 193), il faut se baser sur une compréhension commune des situations et du monde commun : « Que l'on accorde seulement à dix d'entre nous la possibilité de s'asseoir autour d'une table, chacun exprimant son opinion et chacun écoutant celle des autres, alors, de cet échange d'opinions, une opinion forgée rationnellement pourra se dégager » (1972a : 254).

D'après nos observations, cette première étape est trop souvent escamotée, pour diverses raisons. Devant l'ampleur des luttes à mener, des coalitions sont souvent nécessaires; ce sont alors les regroupements qui définissent des

4. Groupe composé de Amélie Bouchard, Esther Filion, Isabelle Gaudette et Line Lévesque, superviseuses de stages (Josée Lavigne a participé à une rencontre), de Pierre Fournier, coordonnateur de stages et de Michelle Duval, professeure du séminaire d'intégration. Membres de l'équipe de formation pratique, ces personnes sont d'abord intervenantes professionnelles dans différents milieux : groupes d'alphabétisation populaire, groupes de femmes, groupes de jeunes, CLSC, comité de citoyens d'un arrondissement. Une seule agit comme militante bénévole, dans un organisme de protection de l'environnement

stratégies à l'échelle nationale. Or ce sont rarement les personnes concernées qui participent à ces instances nationales, mais plutôt les permanents des organisations⁵. Les analyses sont dès lors produites par les intervenants qui élaborent par la suite des plans d'action. Les mots d'ordre viennent de ces instances d'où sont généralement absents les premiers concernés. C'est le cas par exemple de certaines luttes menées sur le front du logement social, où des permanents éprouvent par ailleurs des difficultés à mobiliser les locataires⁶. La pertinence des objectifs visés par ces luttes ainsi que celle des stratégies déployées ne sont pas ici remises en cause, mais plutôt leur faible appropriation par les premiers concernés, à savoir les locataires. Il s'agit là d'un constat effectué à maintes reprises lors de nos discussions, à savoir que ce sont souvent les intervenants plutôt que les personnes elles-mêmes qui prennent la parole.

Il est indispensable, selon nous, que les gens refassent eux-mêmes l'analyse afin de réfléchir ensemble à la situation qu'ils partagent et, éventuellement, de s'approprier l'analyse déjà effectuée, parfois depuis fort longtemps. Une telle démarche permettra de valider la justesse des analyses réalisées par les instances régionales et nationales, ou encore d'actualiser les analyses faites au sein du mouvement ou du groupe lui-même. Les ajustements alors apportés risquent bien sûr d'entraîner une modification des objectifs et stratégies d'action, ce qui suppose une ouverture des permanents à une remise en question de leurs décisions. Ouverture également, sinon d'abord, à ce que les premiers concernés n'adoptent pas la grille d'analyse privilégiée par l'intervenant ; celui-ci peut certes expliquer sa position idéologique, mais non l'imposer. Ajoutons que lors de la phase de mobilisation, les gens seront davantage interpellés par des références à leur réalité concrète plutôt que par des analyses sur le capitalisme ou le patriarcat, par exemple.

Le groupe a besoin de solides outils d'analyse pour pousser sa réflexion. On peut s'inspirer de l'approche de communauté de recherche philosophique⁷, approche développée en philosophie pour enfants et utilisée en alphabétisation populaire. Cette approche, qui repose sur la délibération, aide à adopter des stratégies d'animation visant à développer une pensée réflexive, créatrice et critique. De la même façon, les principes sur lesquels reposent l'éducation populaire et la conscientisation trouvent ici tout leur

5. La présence des permanents plutôt que des premiers concernés dans les instances de représentation a été vivement dénoncée par H. Lamoureux (1999).

6. Le Regroupement des comités logement et associations de locataires du Québec (RCLALQ) a tenu en mai 2010 son congrès sous le thème : « Se mobiliser pour mieux se loger : un défi à relever ».

7. Voir M. GAGNON et M. SASSEVILLE (2011). *La communauté de recherche philosophique : applications et enjeux*, Québec, Presses de l'Université Laval.

sens, ces approches offrant un espace de dialogue où les savoirs sont partagés en vue de développer une lecture commune de la réalité et de travailler par la suite à la transformer.

Disposant d'un espace de parole, les personnes concernées pourront non seulement raffiner l'analyse, mais encore, c'est lors des échanges que se développera le sentiment d'indignation indispensable pour passer à l'action. En participant à l'analyse, ces personnes pourront en outre développer leur capacité à se prononcer sur les enjeux qui les concernent et ainsi se rendre visibles puisque c'est publiquement qu'elles prennent la parole. Bref, nous croyons que la participation à l'ensemble du processus favorise la mobilisation et même, elle pourrait contribuer à l'efficacité des actions collectives en rendant plus évidente la légitimité des demandes.

Un autre obstacle à la prise de parole des personnes concernées serait la prédominance du discours dominant qui risque de biaiser leur analyse. Les gens ont tellement intégré ce discours dominant, avons-nous observé à maintes reprises, qu'ils ont tendance à le reproduire même si c'est à leur désavantage, ce discours étant truffé de préjugés et de stéréotypes à leur égard. Deux cas précis illustrent ce phénomène. Un groupe de jeunes du Bureau de consultation jeunesse (BCJ) à Montréal réalisait une vidéo sur les relations entre les jeunes et les policiers du quartier. Les intervenantes ont été abasourdies de constater que les jeunes reprenaient le discours des policiers en insistant sur la nécessité de changer leur propre comportement et en ne questionnant pas l'attitude des policiers à leur égard. Deuxième exemple : dans un centre d'alphabétisation populaire, lors d'une discussion entourant une pétition initiée par le Front commun des personnes assistées sociales du Québec (FCPASQ), les participants, vivant eux-mêmes d'aide sociale pour la majorité, ont émaillé leurs propos de préjugés envers les « mauvais assistés sociaux » (fraude, paresse...).

Dans l'intérêt des populations marginalisées, les intervenants doivent alors faire contrepoids au discours dominant en amenant des informations peu ou non diffusées. La présence d'un contre-discours contribue ainsi à créer une vision alternative. Le choix des informations n'est certes pas neutre, ce qui correspond à la position des intervenants. Il faut, à notre avis, affirmer la non-neutralité des intervenants, leur parti pris en faveur de ceux dont ils soutiennent l'action. Une telle attitude ne signifie nullement proposer au groupe des voies qui ne sont pas les siennes, ce qui bien sûr permettrait d'aller plus vite alors que la prise de parole collective demande du temps. Il est par ailleurs important de se souvenir que souvent, les gens font plus confiance aux intervenants qu'à eux-mêmes ; ils leur accordent davantage de crédibilité, et ce, encore plus s'ils sont faiblement scolarisés.

L'humilité est de mise afin de ne pas utiliser cette confiance pour dominer le processus ; les choix et leurs résultats, rappelons-le, appartiennent au groupe.

Arrêtons-nous à cette question du poids des intervenants. L'analyse est une phase où leur point de vue peut avoir un fort impact. Même en gardant le souci que le groupe décide ultimement, force est de reconnaître que les intervenants influencent beaucoup l'analyse par leurs questions et leurs idées. Un tel phénomène risque d'augmenter à mesure que le projet avance puisque l'intervenant y est de plus en plus engagé. Le risque est encore plus grand lorsque l'intervenant fait partie du groupe concerné par le problème, comme c'était le cas lors des revendications de mesures d'apaisement de la circulation portées par un comité de citoyens à Montréal. Même si tel n'est pas le cas, le fait de côtoyer fréquemment et sur une longue période le même groupe de personnes amène à sentir qu'on fait partie du groupe. La vigilance est alors de mise afin de ne pas oublier que le projet est d'abord le projet des citoyens avec lesquels l'intervenant travaille.

Les intervenants ne sont pas les seuls susceptibles de se poser en experts ; ce risque guette également les membres du groupe engagés dans la démarche depuis ses débuts. Ce fut le cas du noyau de militants dans le projet de revendication de mesures d'apaisement de la circulation ; ces militants avaient, au fil du temps, développé une grande expertise sur la question, ce qui rendait de plus en plus difficile l'intégration de nouveaux membres. Ainsi le noyau avait raffiné son analyse, passant d'une tendance à accuser les autres (la faute aux piétons, aux cyclistes, aux automobilistes) à une recherche des causes structurelles, comme l'aménagement des rues et la signalisation. Il devenait difficile pour des nouveaux d'adhérer à des solutions qui étaient le fruit d'une analyse à laquelle ils n'avaient pas participé. Le comité a alors développé des outils d'information présentant le cheminement du groupe ; les personnes adhérant aux analyses et décisions prises jusque-là pouvaient intégrer le comité. On a ainsi évité de recommencer sans cesse le processus, ce qui empêche la progression de la démarche et démobilise à coup sûr les militants de la première heure. Le noyau initial fut ainsi relativement stable. Il demeurerait toutefois essentiel d'élargir la mobilisation afin que la lutte ne soit pas limitée au seul noyau de militants, mais devienne une lutte de quartier. Grâce à différentes stratégies d'information et de sensibilisation (assemblées publiques, diffusion de matériel, etc.) guidées par le souci de rester branché sur les réalités vécues concrètement par les gens, le contact avec la communauté a été maintenu.

Auprès de qui intervient-on ?

Historiquement, le travail social s'adresse aux populations démunies. « L'intérêt pour les groupes défavorisés » serait un trait caractéristique de l'organisation communautaire, selon Comeau et St-Onge (2008 : 3). Est-ce à dire que les organisateurs communautaires devraient soutenir d'abord l'agir ensemble des personnes démunies ? Les avis au sein du groupe sont partagés. Nous nous entendons pour reconnaître qu'il faille s'adresser prioritairement aux personnes victimes de domination ou d'exclusion, disposant d'un faible pouvoir face aux enjeux qui les touchent et ayant davantage de difficulté à s'engager dans une démarche d'action collective, ce qui concerne une majorité de personnes pauvres et peu scolarisées, issues de milieux populaires.

Lorsque les groupes d'action rassemblent des personnes provenant de milieux variés, l'intervenant ne doit pas perdre de vue cette fragilité particulière des « moins nantis »⁸ ainsi que leur distance culturelle ; il doit leur apporter un soutien particulier en tenant compte de cette distance culturelle. Lors de l'expérience du budget participatif dans l'arrondissement Plateau Mont-Royal à Montréal, une telle préoccupation était présente. Afin de favoriser la participation des plus démunis, une série d'ateliers a été organisée dans les organismes communautaires du quartier pour expliquer la démarche et aider les gens à se préparer à y participer activement. Les organismes communautaires faisaient alors office de relais, étant responsables de mobiliser les citoyens. Il semble toutefois que dans les faits, ce relais se soit peu effectué, ce qui serait en partie attribuable à la nouveauté du processus.

L'approche féministe élargit la perspective, la domination liée au genre venant s'ajouter aux autres formes de domination. Une expérience avec des groupes de femmes où se retrouvait une mixité de classes sociales démontre toutefois que sans une préoccupation d'inclure les femmes les plus pauvres dans la démarche, celles-ci sont rapidement laissées de côté. À cette occasion, pour éviter que le projet ne devienne un projet de femmes scolarisées et à l'aise financièrement qui seules auraient pu s'offrir les services, l'intervenante a dû rappeler au groupe la mission de l'organisme qui était de favoriser l'accès de toutes les femmes aux biens et services.

Le même danger guette les groupes environnementaux. Alors que la protection de l'environnement est un enjeu qui traverse les classes sociales, le ton des débats et le style de fonctionnement risquent d'être teintés par la culture des membres les plus actifs, décourageant les autres de maintenir leur implication. C'est ce qui s'est produit dans un groupe où le noyau était

8. Comme les désigne C. SNOW (2005), *Défendre les moins nantis*, Caraquet, Comité des 12 pour la justice sociale.

composé de personnes scolarisées, rompues aux subtilités des assemblées délibérantes et que n'effrayait pas la lecture de rapports volumineux; les nouveaux administrateurs, recrutés avec difficulté, démissionnaient au bout de quelques mois, rebutés par la procédure alors qu'ils étaient intéressés par l'action.

La mixité sociale dans les groupes n'est donc pas toujours souhaitable, surtout lorsque s'amorce le processus d'action collective. La possibilité d'échanger avec ses pairs facilite grandement la prise de parole, encore plus lorsque les personnes sont peu habituées à parler publiquement. Ce qui compte avant tout, c'est que les membres du groupe aient le sentiment d'appartenir à un même univers, la communauté d'appartenance pouvant avoir une base identitaire, territoriale ou d'intérêt. Forts du sentiment d'appartenir à un monde commun, dans un groupe non mixte, les membres ne seront plus menacés par leurs idées respectives, ces différences n'étant alors pas source de hiérarchisation. Différentes, les personnes restent égales entre elles. Ainsi peut s'actualiser la pluralité. Selon Arendt, une telle pluralité, à savoir le fait « de vivre en être distinct et unique parmi des égaux » (1983 : 200), est la condition du parler et de l'agir ensemble. La pluralité humaine est, selon elle, « spécifiquement la condition – non seulement la *condition sine qua non*, mais encore la *condition per quam* – de toute vie politique » (1983 : 16). En ce sens, la réduction à l'unité produite par la massification est « foncièrement antipolitique » (*Ibid.* : 241). Une des fonctions primordiales de l'intervenant sera de favoriser l'expression de cette pluralité, l'art de l'animation trouvant ici tout son sens. Soulignons l'importance prépondérante occupée par l'animation et sa préparation dans le travail d'intervention; il s'agit là d'un défi que parfois les intervenants sont impuissants ou malhabiles à relever, faute de formation suffisante.

Qu'en est-il par ailleurs de la mobilisation; est-elle accessible à tous? Certains groupes de personnes, d'après une opinion maintes fois exprimée, ne seraient pas prêts à passer à l'action. Ces gens seraient trop préoccupés par la satisfaction de leurs besoins de base pour penser s'engager dans une lutte collective. On se réfère à la fameuse pyramide des besoins de Maslow pour appuyer de tels propos. Or différentes expériences viennent démentir cette conception de l'action collective qu'on pourrait qualifier d'« étapistes ». C'est le cas de l'action menée par une vingtaine de jeunes hébergés dans des Auberges du cœur⁹ de la région de Lanaudière. Dépourvus de ressources matérielles leur permettant de se loger et de vivre de manière indépendante, ces jeunes ne se sont pas moins engagés dans une action pour contrer l'hypermédicalisation des jeunes à l'école. Alors que la majorité d'entre eux

9. Les Auberges du cœur sont des maisons d'hébergement communautaires autonomes pour jeunes de 12 à 30 ans sans abri et en difficulté.

n'avaient qu'une expérience indirecte de la médicalisation, c'est par solidarité et désir de justice qu'ils ont refusé la situation vécue par leurs pairs et décidé de s'engager dans l'action. L'indignation n'est pas réservée aux gens qui ont satisfait tous leurs besoins, au contraire, pas plus que l'exercice du politique n'est réservé à une élite, à une « avant-garde éclairée ».

POURQUOI INTERVIENT-ON ?

Pourquoi travailler à supporter l'action collective ? Une fois encore, les avis au sein de notre groupe divergent. Certains visent l'amélioration des conditions de vie des plus démunis ; c'est alors le résultat des actions qui donne un sens à leur travail¹⁰. D'autres visent plutôt l'« élargissement de l'espace démocratique »¹¹, voulant permettre à tous, incluant les sans voix, d'avoir la possibilité d'influencer la vie de la cité et de préserver le bien commun ; visant à favoriser l'exercice du politique, ils mettent alors l'accent sur le processus davantage que sur les résultats¹².

Il est clair toutefois que même lorsque l'objectif est d'améliorer les conditions de vie, le rôle de l'intervenant est d'accompagner les personnes à agir sur leurs propres conditions de vie, selon leur définition du problème et de la solution. Il ne s'agit pas d'inciter les gens à développer des habiletés ou à changer des habitudes afin de se conformer à un modèle valorisé par les intervenants. En ce sens, nous sommes unanimes à exclure les pratiques éducatives de l'action collective. Non pas que de telles actions ne soient pas pertinentes, mais là n'est pas le sens de l'intervention en action collective. Nous ne visons pas un changement de comportements. Selon nous, la mise en place par les intervenants d'un programme de développement des compétences parentales ou l'organisation d'une campagne de sensibilisation à une meilleure alimentation ne peuvent être qualifiées d'actions collectives puisque ces actions ne sont pas initiées par un groupe de personnes afin de changer une situation commune ; elles émanent plutôt d'instances supérieures, comme la Direction de la santé publique, et visent à amener des personnes à modifier leur comportement.

Lorsque des actions de ce type sont le fruit d'une mobilisation, elles peuvent constituer des actions collectives. Le recours à des experts pour raffiner l'analyse de la situation tout comme l'organisation de campagnes

10. L'atteinte de résultats doit alors se traduire par l'obtention de gains concrets, si minimes soient-ils, pour que la mobilisation se maintienne.

11. Selon l'expression d'H. Lamoureux (1991).

12. C'est la thèse développée par M. DUVAL (2008), « L'action collective pensée par Hannah Arendt : comprendre l'agir ensemble pour le favoriser », *Service social*, vol. 54, n° 1, 83-96.

de sensibilisation pour amener les gens à changer de comportements correspondent à des actions collectives s'il s'agit de moyens identifiés par le groupe qui mène l'action pour atteindre ses objectifs. Ce fut le cas lors de l'action menée par un comité de protection de l'environnement afin de limiter l'impact de la circulation des embarcations motorisées sur les lacs. Une biologiste fut invitée pour venir expliquer, lors d'une assemblée publique, les impacts sur la santé des lacs d'une telle circulation ; par la suite, un guide pour la conduite des embarcations fut produit afin de sensibiliser les gens à l'importance de respecter l'environnement. Si on demande alors aux gens de modifier leur comportement, c'est pour protéger le bien commun. La visée éducative n'était pas une fin en soi mais plutôt un moyen d'atteindre l'objectif poursuivi par le groupe, soit la préservation de la santé du lac qui est un bien commun. De la même façon, lorsque la diffusion d'informations sur un enjeu est utilisée comme moyen de mobiliser les personnes autour d'un projet, cette sensibilisation devient une étape du processus d'action collective.

LA NEUTRALITÉ DE L'INTERVENANT

L'intervenant n'est pas neutre, nous l'avons dit ; il a un parti pris pour les personnes avec lesquelles il travaille. Mais au sein même du groupe, doit-il observer une position de neutralité ou a-t-il droit à son opinion ? Là encore, nos points de vue divergent.

Certains estiment que s'ils reçoivent un salaire pour leur travail, ils ne devraient pas faire partie des décisions ; leur parti pris pour les personnes les amène à défendre les droits de ces dernières, mais non à se prononcer sur la définition du problème ou les solutions. Là réside tout le défi : soutenir et accompagner un groupe sans tenter d'influencer ses décisions. Même lorsque le groupe prend de l'assurance, l'intervenant n'a pas à exprimer son opinion. « Nous ne sommes pas des militants, nous sommes des salariés », invoque-t-on. On fait alors référence à l'expérience vécue lors des revendications de mesures d'apaisement de la circulation ; comme le groupe ne partageait pas la vision et les choix d'un expert militant dans le comité, l'intervenante a dû favoriser l'expression de la majorité, dans un souci démocratique. L'intervenant doit bien sûr se commettre et prendre position. Les gens doivent sentir son engagement face au projet, sans toutefois qu'il n'influence les décisions du groupe. L'intervenant agit au niveau du processus, et ce, en fonction des intérêts des personnes ; il ne doit pas substituer son expertise à celle que les personnes ont de leur propre situation. L'exemple du soutien à un groupe de parents pour mettre sur pied une ressource d'hébergement en

déficiência intellectuelle est alors évoqué ; ce sont les parents et non l'animateur qui décident du type de ressource, des caractéristiques des personnes qui y habiteront, etc.

La réalité dans les groupes de femmes apporte un éclairage différent. La neutralité, estime-t-on, est impossible puisque les intervenantes sont aussi des militantes. Il importe alors que l'animatrice clarifie le moment où son rôle devient technique et où elle se retire des discussions. Annoncer par ailleurs sa position de non-neutralité est indispensable, d'où l'importance de demander au groupe de réagir si l'influence de l'intervenante est prépondérante. Une telle posture correspond à un principe de l'approche féministe où intervenantes et participantes sont dans des positions égalitaires. Dans aucun cas, l'intervenante n'est justifiée de faillir à son rôle d'animatrice, soit de faire ressortir les contradictions et les points convergents, de faire préciser des points de vue, etc. L'important est que ce rôle autant que la position de l'intervenante soient reconnus et acceptés par le groupe.

Nos positions restent divisées. Pour certains, l'important est d'annoncer sa posture : « Je suis là pour vous soutenir, mais je porte des valeurs et je souscris à une idéologie. Je vais faire attention, mais j'ai le droit de parler comme intervenante ». On considère alors qu'on ne peut rester à l'extérieur de l'exercice en cours. Pour d'autres par contre, la position d'intervenant crée une distance qui ne permet pas de faire partie du groupe. Cela reviendrait à exercer un rôle de domination à l'intérieur du groupe, ce dont l'intervenant n'est pas légitimé. Des questions demeurent : si l'intervenant est convaincu qu'une stratégie ne fonctionnera pas, a-t-il le devoir d'exposer son opinion ? Mais comment peut-on être certain de l'issue d'une action ? N'est-il pas important de permettre au groupe de faire ses propres apprentissages, à partir de ses échecs comme de ses réussites, le rôle de l'intervenant étant alors de supporter le groupe dans sa démarche ? Par contre, amener une idée dans la recherche de solutions peut parfois faire avancer l'action ; si l'objectif de réussite du projet compte... Peut-on faire partie du groupe tout en conservant un rôle particulier, donc donner son opinion sans participer à la décision ? Ne pas donner son opinion, mais suggérer des choses : y a-t-il une différence ? Et enfin, que faire quand les décisions du groupe entrent profondément en contradiction avec ses propres valeurs ?

De telles questions sont loin d'être anodines. Plus encore, qu'en est-il lorsque l'intervenant n'est plus salarié, mais agit à titre de militant ? Une telle situation risque de devenir de plus en plus fréquente avec le départ à la retraite de nombreux organisateurs communautaires qui continuent à être très actifs au sein de la société civile. Comment composer avec ces deux chapeaux ? Des débats sont encore nécessaires.

UNE POSTURE PARTICULIÈRE

De nombreux obstacles rendent difficiles le parler et l'agir ensemble. Le rôle de l'intervenant est de lever ces obstacles. Il n'y parviendra que s'il est convaincu que le parler et l'agir ensemble sont accessibles à tous sans distinction. L'exercice du politique, répétons-le, n'est pas réservé à une élite. Le rôle de l'intervenant est justement de rendre cet exercice accessible à tous.

Certaines personnes ne se reconnaissent pas dans les cadres de participation proposés. C'est le cas des personnes moins scolarisées, comme les participants aux groupes d'alphabétisation populaire ; c'est le cas également des personnes rebutées par les procédures, comme dans l'exemple du comité de protection de l'environnement. Afin de favoriser leur participation, faut-il travailler à développer leurs habiletés à évoluer dans de tels cadres ? La Table des partenaires mobilisés autour du projet de reconstruction de l'échangeur Turcot, dans le sud-ouest de Montréal, a tenté l'expérience, avec un succès mitigé. En préparation au rendez-vous avec le Bureau des audiences publiques sur l'environnement (BAPE), une formation a été donnée pour apprendre à rédiger un mémoire, alors que des énergies auraient pu être déployées afin de mobiliser les citoyens concernés autour d'un type d'action leur ressemblant davantage. Jusqu'à quel point l'intervenant doit-il tenter d'amener les personnes à fonctionner dans les cadres proposés ? Son rôle ne serait-il pas plutôt de trouver, avec les personnes concernées, des formes de participation leur convenant davantage ?

Une telle démarche demande une bonne dose de créativité, de la part de l'intervenant comme des personnes avec lesquelles il travaille. L'intervenant doit dès lors cultiver la capacité des personnes à inventer. Arendt (1972b : 195) définit cette capacité comme « le pouvoir qu'a l'homme de commencer quelque chose de neuf à partir de ses propres ressources », pouvoir qui serait, selon elle, l'essence même de la liberté. Source de liberté pour chaque personne, cette capacité à amener un nouveau commencement garantit la possibilité d'un avenir pour l'humanité puisqu'avec chaque personne naît « la possibilité qu'advienne quelque chose d'entièrement nouveau et d'imprévisible » (*Ibid.* 1972b : 211). Favoriser l'apparition du neuf, voilà une fonction capitale de l'intervenant. L'expérience de la lutte pour le Tarif alpha¹³ est éloquent à cet égard. Les participants ont eu l'idée de faire parvenir aux autorités de la Société de transport de Montréal leur revendication dans un bas usé, l'usure symbolisant la marche nécessaire pour se déplacer

13. Lutte menée par les participants des groupes en alphabétisation populaire de Montréal pour avoir accès à un tarif réduit dans les transports en commun.

quand on n'a pas les moyens d'utiliser les transports en commun. La force de créativité des gens est réelle ; pour qu'elle s'exprime, les intervenants doivent la valoriser et d'abord, ils doivent y croire eux-mêmes.

Il ne suffit pas de favoriser le regroupement des personnes pour que ces dernières décident de passer à l'action. La décision d'agir ensemble repose sur une compréhension commune de la situation à changer, ce que rend possible, nous l'avons vu, le parler ensemble. Quant au sentiment de partager une même situation, d'appartenir à un monde commun, il n'apparaît que si des liens se développent entre les personnes. La mobilisation est impossible sans la présence de tels liens. Avoir du plaisir ensemble, se rencontrer de façon informelle et non seulement pour travailler, voilà autant de facteurs favorables à la création de liens. Là encore, l'intervenant a un rôle à jouer, celui de veiller aux relations qui se développent entre les gens ainsi qu'au climat des rencontres.

La condition première pour que l'intervenant arrive à jouer ces multiples rôles est de croire en la capacité des gens d'agir, d'innover, de créer, bref de croire en la capacité des gens de mener une action collective. Et avant tout, l'intervenant doit lui-même être convaincu de la force de l'agir ensemble et de sa pertinence, il doit croire qu'il est possible d'amener un changement en agissant ensemble. Voilà le sens du leadership qu'il doit assumer, un leadership non pas associé aux prises de décision, mais plutôt au fait de tirer vers l'avant, de mobiliser, de favoriser le regroupement. Force est de constater que la posture requise pour exercer un tel rôle est plutôt anachronique ; favoriser l'agir ensemble plutôt que la réussite individuelle, aider les gens à sortir des carcans plutôt que de se plier aux conventions, laisser les gens décider par eux-mêmes plutôt que de leur imposer des mots d'ordre venus d'experts, miser sur le processus plutôt que sur le résultat, accorder de l'importance aux relations entre les gens, prendre le temps nécessaire, ce sont là toutes des positions qui vont à contre-courant des tendances valorisées par la société actuelle. Il faut peut-être y chercher l'explication à la faible popularité dont jouit cette pratique. Mais il faut surtout y voir la raison pour travailler à la promouvoir. Impopulaire, elle n'en est pas moins pertinente. Au contraire.

Telles sont nos réflexions. Voyons maintenant ce que pensent les auteurs ayant contribué au dossier.

LES ARTICLES

On peut regrouper en deux catégories les articles composant ce dossier traitant des pratiques d'intervention visant à favoriser l'agir ensemble. Dans la première catégorie se retrouvent des analyses d'expériences spécifiques de

prise de parole par les premiers concernés : les participants dans les groupes d'alphabétisation populaire (Filion), les locataires et aspirants locataires lors de la commission populaire pour la sauvegarde des maisons de chambres (Gagné et Despars), la population du Sud-Ouest de Montréal et les expériences de partenariat local (Gaudreau). Un deuxième groupe d'articles pose un regard plus global sur ces pratiques d'intervention, soit pour examiner la contribution des droits économiques et sociaux à l'agir ensemble (Vézina et Bernheim), soit enfin pour situer ces pratiques dans le contexte actuel de l'intervention sociale en France (Bouquet et Dubasque).

Certains thèmes, abordés dans l'un ou l'autre des articles, font écho à quelques-unes de nos réflexions, entre autres sur la participation des premiers concernés, notamment leur prise de parole, et sur le pouvoir des intervenants. L'idée du parti pris pour les plus démunis traverse les articles, qu'il s'agisse de défendre les intérêts ou de favoriser la participation des « moins scolarisés » (Filion), des « plus marginalisés » (Gagné et Despars), des « plus vulnérables » (Vézina et Bernheim) ou des « classes populaires » (Gaudreau).

Dans les groupes d'alphabétisation populaire, Filion constate la difficulté pour les participants d'être actifs au sein des instances démocratiques, ces endroits (assemblée générale, comités et même ateliers) où ils peuvent prendre la parole et participer aux décisions concernant la vie de leur groupe. Plutôt que d'imputer ces difficultés à des faiblesses ou des carences des participants (capacités limitées, manque d'intérêt, faibles connaissances), elle soutient que cette difficile participation est liée à une inadéquation des structures de participation (langage utilisé, règles de procédure) qui ne tiennent pas compte des spécificités culturelles des participants. Elle critique les pratiques axées sur l'apprentissage plutôt que sur la prise de pouvoir des membres, ce qui, observe-t-elle, entretient une identité d'apprenant chez les participants. Elle suggère des pistes concrètes afin d'améliorer les pratiques en respectant davantage la culture des membres. Ces suggestions touchent d'une part la façon de favoriser la prise de parole de ces derniers et leur participation aux débats, d'autre part la façon pour les intervenants de limiter leur propre pouvoir, pouvoir d'influence autant que de décision. D'où la pertinence de telles pistes pour le soutien à l'action collective, l'agir ensemble reposant sur la participation des premiers concernés aux débats et décisions d'agir.

Faisant un constat similaire, à savoir que l'exclusion des débats publics est liée à une inadéquation des instances de parole, le Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal (RAPSIM) a créé la Commission populaire pour la sauvegarde des maisons de chambre afin d'offrir un espace de parole aux locataires et aspirants locataires. Une telle initiative repose sur la valeur accordée aux connaissances des « personnes aux prises avec les

problèmes que l'on veut résoudre » ; il importe dès lors d'aller recueillir leurs témoignages. Or les obstacles à la participation « des profanes et en particulier des plus pauvres » sont nombreux ; obstacles matériels certes, comme les coûts engendrés par la participation à des consultations publiques, mais aussi doutes quant à sa capacité à participer et à « l'impact réel de sa contribution sur les décisions qui seront prises ». Le RAPSIM a alors voulu créer « un espace de débats citoyens hors des cadres de la représentation et de la logique parlementaire ». Une consultation préalable menée auprès d'usagers des ressources d'hébergement visait à recueillir des données afin de documenter le travail d'enquête des commissaires ; elle a aussi permis d'inciter les citoyens, dont les locataires de chambres, à participer à la Commission. Des « familiers de l'exclusion sociale » ont ainsi fait « confiance au débat public » et ont pris le temps de s'y préparer.

L'expérience de partenariat local en matière de développement urbain dans le Sud-Ouest de Montréal serait moins heureuse ; selon l'analyse effectuée par Gaudreau, elle n'aurait pas favorisé la participation des personnes traditionnellement exclues des lieux de pouvoir. Pourtant, ces pratiques partenariales ont justement été mises en place afin de reconnaître le « droit des personnes représentées par les groupes communautaires d'être entendues et de prendre part, au même titre que les autres, aux grandes décisions les concernant ». Un tel partenariat, supposant des alliances plurielles et rassemblant les principaux acteurs d'une communauté (dont les représentants des différents paliers de gouvernement et du milieu des affaires), repose sur le principe de la participation égalitaire de chacun de ces acteurs. Or, selon Gaudreau, le fait que les différents acteurs partagent une préoccupation commune, soit celle du développement du territoire, ne suffit pas à les rendre égaux. Il ne suffit pas de leur offrir un espace de communication pour les rendre égaux, l'inégalité ne provenant pas d'un manque de communication, mais « d'un ensemble de rapports sociaux qui structurent les comportements de chacun ». Il donne en exemple les problèmes de logement qui ne sont pas le « résultat d'une incompréhension entre développeurs immobiliers et groupes communautaires », mais ont d'abord pour origine « l'accès inéquitable au sol et aux bâtiments résidentiels ». Dans un tel contexte de développement immobilier, les groupes communautaires doivent « se contenter des terrains dont les promoteurs ne veulent pas, lorsqu'il y en a ». Autre hic : la participation aux instances de concertation n'est pas accessible aux simples citoyens ; elle est réservée à des délégués, qui sont des intervenants des organismes communautaires. Ces derniers, faute de temps et de ressources, négligent de consulter leurs membres. De telles expériences de partenariat local ne favoriseraient donc pas la participation des premiers concernés.

La question des intervenants qui deviennent des experts est ici soulevée par Gaudreau. Ce sont eux qui participent aux instances de concertation, à ces tables «dont une grande partie de la population ignore l'existence». Il précise: «Le développement économique et communautaire concerté devient alors l'affaire des salariés de ces organismes qui, par la force des choses, deviennent les experts de ces questions.» La spécialisation des intervenants communautaires est en outre renforcée par le degré élevé de technicité des sujets, ces derniers en venant à adopter le langage technocratique utilisé par les partenaires municipaux et privés. Un tel niveau de spécialisation n'est pas accessible aux simples citoyens, encore moins aux «sans voix», aux marginaux, aux exclus ou aux discriminés, groupes vers qui, selon Gagné et Despars, devraient être orientées prioritairement les interventions. Seule «une nouvelle élite de citoyens devenus quasi professionnels» aurait alors voix au chapitre, estiment-ils.

Sans parler d'experts, Filion souligne également le pouvoir dont jouissent les intervenants dans les groupes d'alphabétisation populaire. Tantôt, ce sont les participants eux-mêmes qui confèrent du pouvoir aux animateurs; c'est le cas d'un participant qui attend de l'animatrice qu'elle valide ses propositions plutôt que de se reconnaître à lui-même un tel pouvoir. Ce sont également les animateurs qui exploitent, de façon inconsciente, leur position privilégiée: en utilisant les procédures à leur avantage, en mettant de l'avant leur point de vue, en négligeant de vérifier si leur langage est accessible. Encore là, Filion propose des stratégies afin de modifier les rapports de pouvoir et fait appel au sens critique et à la créativité, à l'instar de Gagné et Despars ainsi que de Gaudreau. Questionnant la prétendue égalité des plus démunis, ces auteurs dénoncent les pratiques qui, dans les faits, reproduisent les inégalités sociales.

Quant à Vézina et Bernheim, c'est l'inégalité des citoyens dans la défense de leurs droits qu'elles soulignent. Alors que «chacun est responsable de la mise en œuvre de ses droits, puisque théoriquement, tous ont les mêmes droits et les mêmes possibilités de les faire valoir», ce principe d'égalité est contredit dans les faits; les différences culturelles, économiques et sociales constituent des désavantages devant les tribunaux. Selon Vézina et Bernheim, «le droit, et le postulat d'égalité qui le sous-tend contribuent à perpétuer l'inégalité réelle». Elles estiment que l'égalité réelle ne peut se réaliser pleinement sans une mise en œuvre des droits économiques et sociaux (DESC), parmi lesquels le droit à l'éducation, à l'alimentation, à la santé, au travail, au logement, etc. Comme ces droits visent une répartition équitable des ressources entre tous les citoyens, comme ils visent à permettre à tous l'accès à des conditions matérielles de vie indispensables à leur dignité, ils représentent un levier pertinent dans la quête d'une égalité réelle. «Ils sont l'expression normative des valeurs de solidarité sociale au fondement

de l'égalité réelle ». Vézina et Bernhein estiment que la défense de ces droits économiques et sociaux va de pair avec l'action collective ; or ces droits sont peu développés au Québec ; les auteurs parlent de « sous-développement ». Elles proposent des stratégies pour les mettre en œuvre. Pour ce faire, elles font appel aux acteurs de l'action collective, entendus ici comme les intervenants (et non nécessairement les personnes directement concernées par une telle action collective).

Bouquet et Dubasque, pour terminer, dressent un « état des lieux » des pratiques d'intervention sociale d'intérêt collectif (ISIC) en France. Ils donnent de ce type d'intervention une définition assez large : « les actions collectives donnant aux personnes et aux groupes les moyens optimaux permettant de disposer des apprentissages économiques, sociaux et culturels nécessaires à la construction de leur identité sociale et à leur citoyenneté ». Ils englobent sous ce vocable quatre modes d'intervention : le travail social communautaire, le développement social local, le travail social avec les groupes et un quatrième appelé « autres actions collectives ». Des exemples de pratiques spécifiques sont donnés pour illustrer chaque mode d'intervention. Suit une analyse des freins à la mise en œuvre de l'intervention sociale d'intérêt collectif, où sont soulignés des éléments de contexte qui rejoignent nos constats quant aux difficultés d'actualiser le support à l'agir ensemble. En France comme au Québec, les intervenants se butent à des exigences institutionnelles de « résultats quantitatifs dans des délais rapprochés », au « culte de la performance », au « modèle pyramidal » qui freine « l'émergence de pratiques dites “horizontales” impliquant la concertation, l'élaboration collective, la codécision, etc. ». En France non plus, la place des premiers concernés serait loin d'être acquise. Poursuivant leur analyse des freins, les auteurs expliquent entre autres la faible place du « travail collectif » par le développement des droits de la personne, où l'accent est mis sur la responsabilité et les droits individuels. À l'instar de Vézina et Bernheim, ils déplorent les « effets sociaux de ces nouvelles formes d'individualisme » ainsi que « l'aspect négatif de (cette) forte individualisation sur les publics en difficulté ». Enfin, ils rejoignent Gaudreau lorsqu'ils rappellent que « l'exclusion est trop fréquemment considérée comme “normale” et “inévitabile”, les dimensions économiques et sociales étant occultées ».

Ces pratiques d'intervention sociale d'intérêt collectif ne comprennent toutefois pas le « modèle d'action collective conflictuelle qui est considéré en France comme l'apanage des syndicats ». Au travail social seraient donc réservées les pratiques favorisant la participation dans la mise en place de ressources communautaires, dans l'élaboration de projets visant à trouver des « solutions aux problèmes économiques et sociaux », dans le développement d'« aide mutuelle » dans les groupes d'entraide, dans les activités

permettant de «reconstruire le lien social». Toutes ces pratiques reposent sur une stratégie consensuelle. Or une telle stratégie n'a de sens que si les personnes engagées dans le projet d'action entretiennent entre elles des rapports égalitaires. Lorsque les personnes sont victimes d'exploitation ou de domination, il est illusoire de penser que les exploiteurs ou les dominants consentiront à abandonner leurs privilèges sans y être contraints. La stratégie consensuelle ne sera d'aucune utilité dans les actions menées collectivement afin de mettre fin aux situations de domination ou d'exploitation. Pourquoi alors les interventions visant à supporter de telles actions collectives ne relèveraient-elles pas du travail social ?

Plus évidente pour la pratique en France, une telle question est loin d'être inopportune au Québec. Les projets visant la concertation d'acteurs ayant des intérêts différents sont populaires ; l'objectif est d'en arriver à une entente, par consensus ou après négociation. Les intérêts des plus démunis risquent alors fort d'être laissés pour compte, comme en témoignent les expériences analysées par Gaudreau. Il serait illusoire de chercher à atteindre un consensus avec des personnes dont les intérêts sont contraires à ceux des gens dont l'intervenant soutient l'agir ensemble. Loin d'être un travail de gestionnaire, le soutien à l'agir ensemble comporte d'abord une dimension politique, à savoir permettre aux personnes de décider ensemble de l'organisation de la cité. Les intérêts concernant la chose publique étant divergents, les conflits sont inévitables. Si on les évite, le risque est grand que seuls les plus forts obtiennent gain de cause.

Le déclin au Québec de l'action collective de style conflictuel est peut-être observable dans le champ de l'intervention sociale professionnelle. La capacité des citoyens à se rebeller n'en demeure pas moins réelle, comme le prouvent les mobilisations récentes, que ce soit contre l'exploitation des gaz de schiste, les poursuites bâillons, le G-20 à Toronto, la privatisation des services de santé ou le projet de rénovation de l'échangeur Turcot à Montréal. Les situations qu'on refuse alors collectivement partagent des traits communs : dilapidation du bien public au profit d'une minorité privilégiée, déséquilibre écologique, augmentation des inégalités sociales, rejet de la parole citoyenne¹⁴. Il s'agit là d'enjeux correspondant tout à fait aux questions portées traditionnellement par plusieurs praticiens du travail social. Reste à les investir à titre d'intervenant professionnel. C'est le défi posé actuellement à l'équipe de formation pratique de l'École de travail social de l'UQAM où les étudiants sont de plus en plus nombreux à vouloir

14. Se retrouvent là tous les éléments identifiés par Kempf (2011a) comme étant caractéristiques d'un régime oligarchique : extension du pouvoir des acteurs économiques, bancaires et financiers et inféodation du pouvoir de l'État aux intérêts des ces acteurs ; contrôle par ces derniers des grands choix collectifs, maintien de leurs privilèges au mépris des urgences sociales et écologiques.

faire leur stage de formation pratique dans les champs de la protection de l'environnement, de l'altermondialisme, ou encore du développement urbain ou rural. Leur souhait : soutenir l'agir ensemble afin de bâtir des alternatives. Un tel souhait est non seulement légitime, mais, si on en croit Kempf (2011b), il serait urgent pour l'avenir de la planète de s'engager dans cette voie : « Il est essentiel que la délibération collective porte sur ces questions (la question écologique et la critique de la croissance), qui sont la clé d'un avenir pacifique. La démocratie est le seul moyen de parvenir à cette transition, qui doit être réfléchie et choisie collectivement, dans une logique de réduction des inégalités. »

Intervenir pour favoriser l'agir ensemble serait donc plus que jamais pertinent.

BIBLIOGRAPHIE

- ALINSKY, S. (1976 [1971]). *Manuel de l'animateur social : une action directe non violente*, Paris, Seuil.
- ARENDT, H. (1972a). *Du mensonge à la violence : essais de politique contemporaine*, Paris, Calmann-Lévy.
- ARENDT, H. (1972b). *Le système totalitaire*, Paris, Seuil.
- ARENDT, H. (1980). « Compréhension et politique », *Esprit*, vol. 42, 66-79.
- ARENDT, H. (1983). *Condition de l'homme moderne*, Paris, Calmann-Lévy.
- BOURQUE, D. et R. LACHAPELLE (2010). *Service public, participation et citoyenneté : l'organisation communautaire en CSSS*, Québec, Presses de l'Université du Québec.
- COMEAU, Y. et M. SAINT-ONGE (2008). « Des recherches et essais sur l'organisation communautaire contemporaine », *Service social*, vol. 54, n° 1, 1-5.
- COMEAU, Y., DUPERRÉ, M., HURTUBISE, Y., MERCIER, C. et D. TURCOTTE (2008). « Phénomènes d'influence sur la structuration de l'organisation communautaire au Québec », *Service social*, vol. 54, n° 1, 7-22.
- DORÉ, G. (1985). « L'organisation communautaire : définition et paradigme », *Service social*, vol. 34, n°s 2-3, 210-230.
- HESSEL, S. (2010). *Indignez-vous !*, Montpellier, Indigène éditions.
- LACHAPELLE, R. et D. BOURQUE (2008). « Les pratiques d'organisation communautaire en CSSS à l'épreuve des programmes de santé publique », *Service social*, vol. 54, n° 1, 23-39.
- LAMOUREUX, H. (1991). *L'intervention sociale collective : une éthique de la solidarité*, Sutton, Le Pommier éditeur.
- LAMOUREUX, H. (1999). *Les dérives de la démocratie : questions à la société civile québécoise*, Montréal, VLB éditeur.

- LAMOUREUX, H. (2010). *La pratique de l'action communautaire autonome : origine, continuité, reconnaissance et ruptures*, Québec, Presses de l'Université du Québec.
- KEMPF, H. (2011a). *L'oligarchie, ça suffit, vive la démocratie*, Paris, Seuil.
- KEMPF, H. (2011b). « Il est vital pour l'oligarchie de maintenir la fiction d'une démocratie », entretien avec Linda Maziz, 10 mars, Bastamag. En ligne : <<http://www.bastamag.net/article1450.html>>, consulté le 29 avril 2011.